



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE
SAINT-BARTHELEMY

ARRETE DE LA PRESIDENTE
Seconde mandature

Arrêté de la Présidente en date du 12 juin 2025

N° 2025-02P

Fixation des tarifs des produits vendus pour la boutique ATE

La Présidente de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy ;

VU la délibération n°2022-011CA portant élection de Mme Marie-Angèle AUBIN aux fonctions de Présidente du Conseil d'administration de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy ;

VU la délibération n°2022-012CA portant délégation du Conseil d'administration à Mme la Présidente du Conseil d'administration de l'Agence de l'environnement, notamment pour la fixation des prix des articles vendus à la boutique ATE ;

CONSIDERANT que la boutique ATE permet de faire découvrir les activités de l'agence par le biais de la vente de produits à l'effigie des logos de l'Agence ;

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser les tarifs des produits vendus à la boutique de l'ATE

ARRETE:

ARTICLE 1er: Les tarifs des articles vendus au sein de la boutique ATE sont fixés tel annexés dans le tableau récapitulatif :

ARTICLES	Prix de vente unitaire	Prix de vente lot
Plaquette pêche	6,00 €	
Plaquette RECIFS GM an/fr	8,00 €	
Plaquette RECIFS PM - FR	5,00 €	
Plaquette RECIFS PM - US	5,00 €	
Pictolife	25,00 €	
Pins	5,00 €	
Casquettes	22,00 €	
Stickers	3€ PM 5€ GM	
Stickers ATE Tortue/Iguanes/requins GM	1€/PM 3€/GM	10€/4 GM
Mugs	12,00 €	20€/2
Paille	6€/2	10€/4
Carte postale unité	3,00 €	10€/4
Stickers oiseaux anticollision PM	5,00 €	15€/lot
Stickers oiseaux anticollision GM		20€/lot
Livre cétacés	25,00 €	
Livre oiseaux	30,00 €	
Tattoos	5,00 €	
Posters	2,00 €	
Jeu défi nature	10,00 €	
Tee shirt	25,00€ adulte/ 20,00€ enfant	
Tee shirt - anciennes collections	15,00 €	
Verre isotherme bambou	20,00 €	
Mugs isotherme	20,00 €	
Porte clef	5,00 €	1€ la boule recyclée
Sac en jute	30,00 € GM	20,00€ PM 25,00€ MM
Verres plastiques	3,00 €	10,00€/4

ARTICLE 2 : L'arrêté 2025-01P est abrogé ;
FAIT à Saint-Barthélemy, le 12 juin 2025

**La Présidente,
Marie-Angèle AUBIN**



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou de sa notification.